

Commission Consultative

Sécurité Routière et Mobilité

Ville de La Fare Les Oliviers

Quartier de la Pomme de Pin

25 novembre 2025 – 18h30 – Groupe Scolaire Olivier Guirou

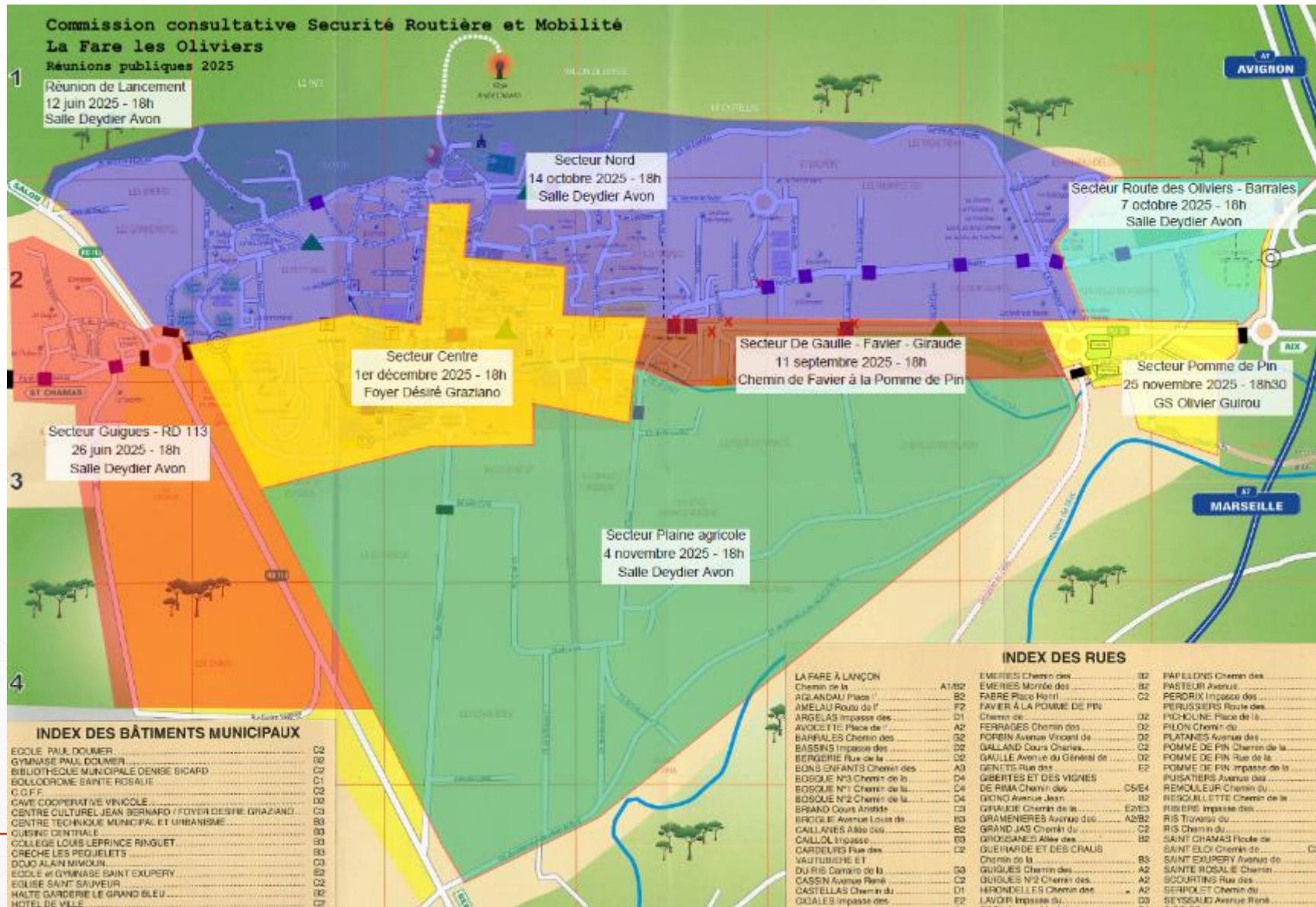


Objectifs de cet atelier de concertation

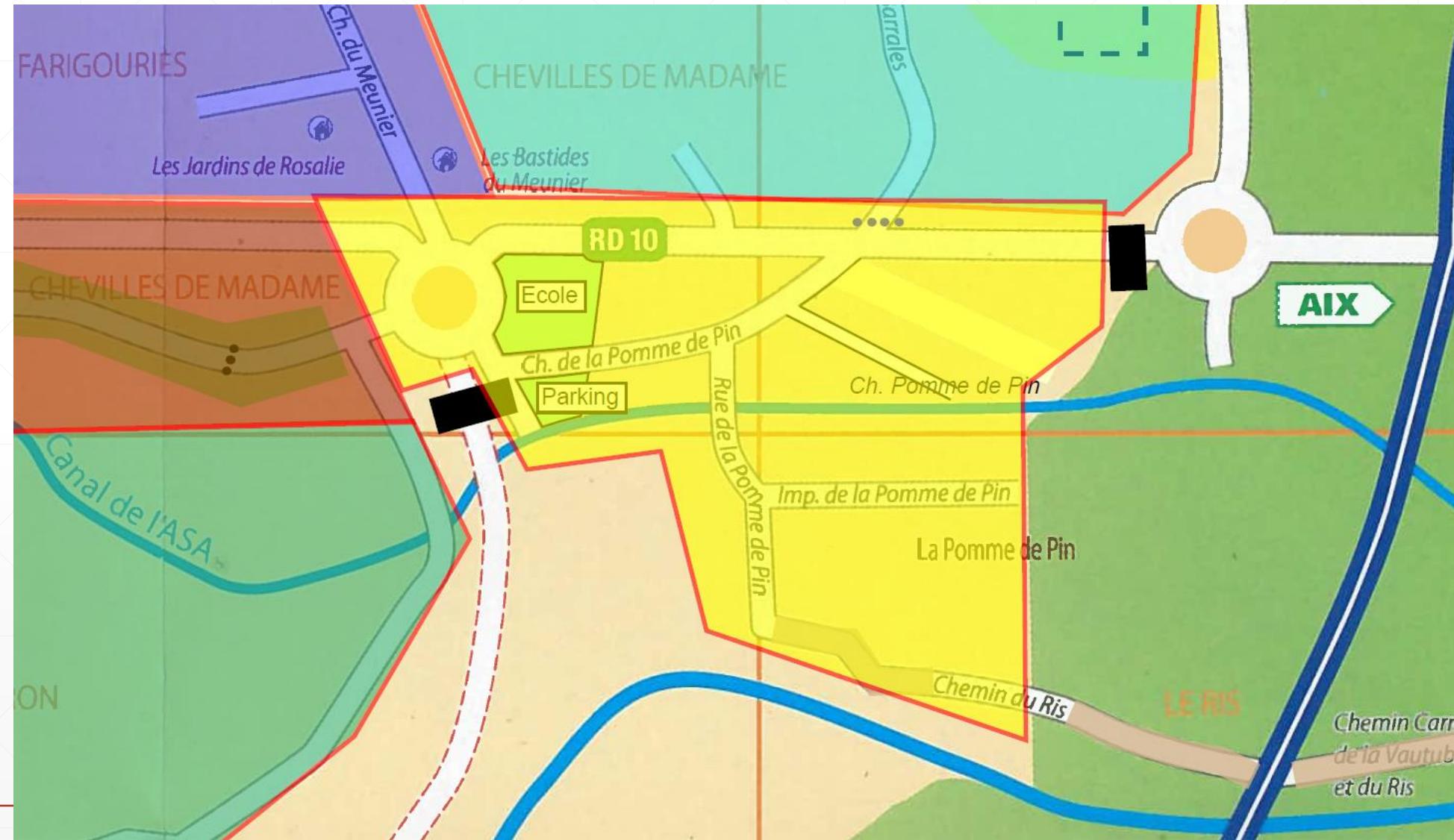
Dans le cadre de la commission consultative sur la Sécurité Routière et la Mobilité sur le **quartier de la Pomme de Pin** :

- Préciser les dangers dans les zones à enjeux où la sécurité des piétons, vélos et automobilistes est en question
- Proposer des solutions pour améliorer la sécurité routière et la mobilité

Des réunions publiques par secteur



Zoom Délimitation de la zone étudiée : secteur vert



Déroulement de l'atelier

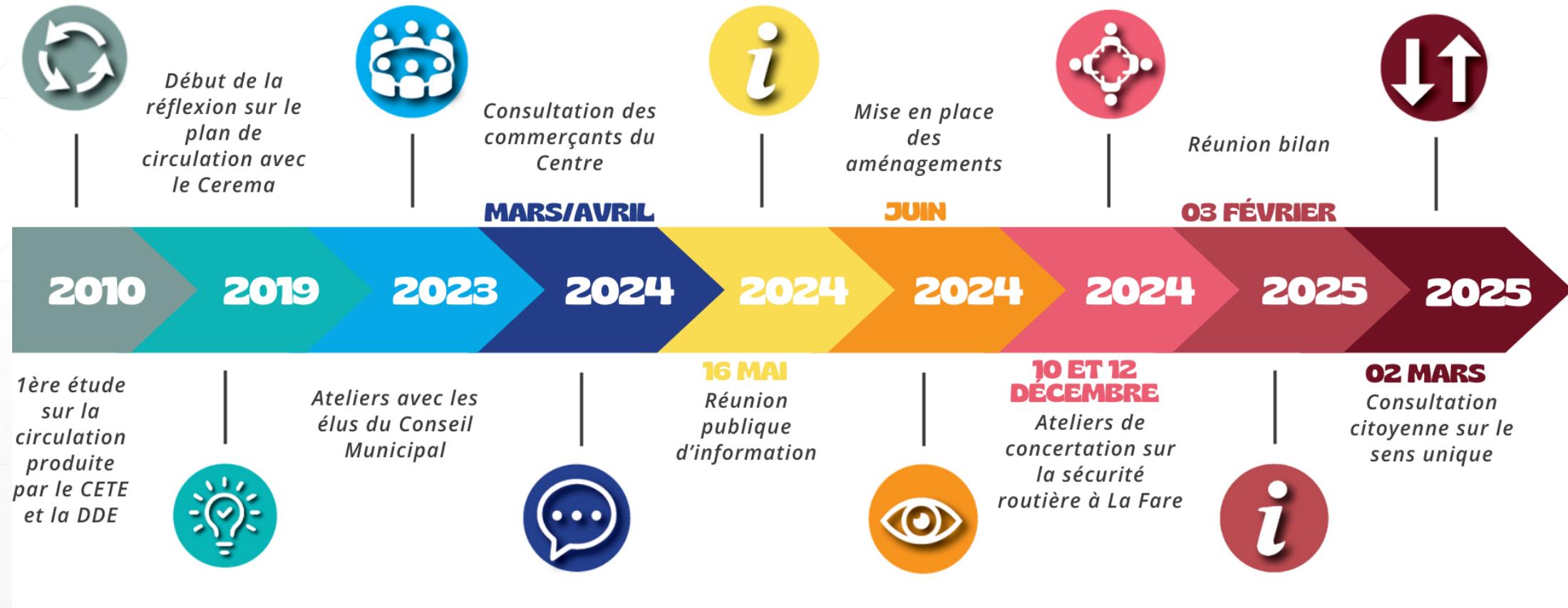
Trois temps d'échanges :

- Un rappel des objectifs et du contexte du plan de circulation
- Un travail en groupe
- Une restitution collective

Règles de fonctionnement (Charte)

- **Constructif** : Les discussions doivent viser à proposer des solutions, tant en matière de sécurité routière que de mobilité.
- **Respect mutuel** : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, leurs opinions et leurs interventions. Les propos discriminatoires, injurieux ou agressifs n'ont pas leur place.
- **Ecoute** : Pensez à ne pas monopoliser la parole.
- **Le frigidaire** : S'il y a des questions portant sur d'autres sujets, vous êtes amenés à noter vos demandes sur la feuille dédiée à l'entrée, la municipalité vous recontactera pour vous répondre.

Les étapes sur la mise en place du plan de circulation à La Fare les Oliviers



Les RDV 2025 de la Commission Consultative Sécurité Routière et Mobilité

Les réunions de concertation déjà réalisées :

- 12 juin 2025 : Lancement
- 26 juin : Les Guigues – RD 113
- 11 septembre : De Gaulle, Favier, Giraude
- 16 septembre : Accès Paul Doumer
- 7 octobre – 18h – Salle Deydier Avon : Route des Oliviers
- 14 octobre – 18h – Salle Deydier Avon : Secteur Nord
- 4 novembre – 18h – Salle Deydier Avon : Plaine agricole
- *25 novembre – 18h30 – GS Olivier Guirou : Pomme de Pin*
- 1er décembre – 18h – Foyer Désiré Graziano : Centre Ville

Objectifs et contexte du plan de circulation

Objectifs du plan de circulation

- Développer les mobilités douces (piétons / vélo)
- Sécuriser toutes formes de déplacements
- Fluidifier la circulation des personnes et des biens

Enjeux

- Réduire les déplacements favorisant le changement climatique
- Créer des espaces de circulation favorables aux piétons et vélos, notamment pour accéder aux **équipements publics** (écoles, gymnase...) et aux **commerces**
- Maintenir le stationnement temporaire des voitures pour les **accès aux commerces du Centre Ville**
- Diminuer le trafic de transit des voitures particulières



Comment sécuriser les déplacements à pieds et à vélo ?

La voirie urbaine



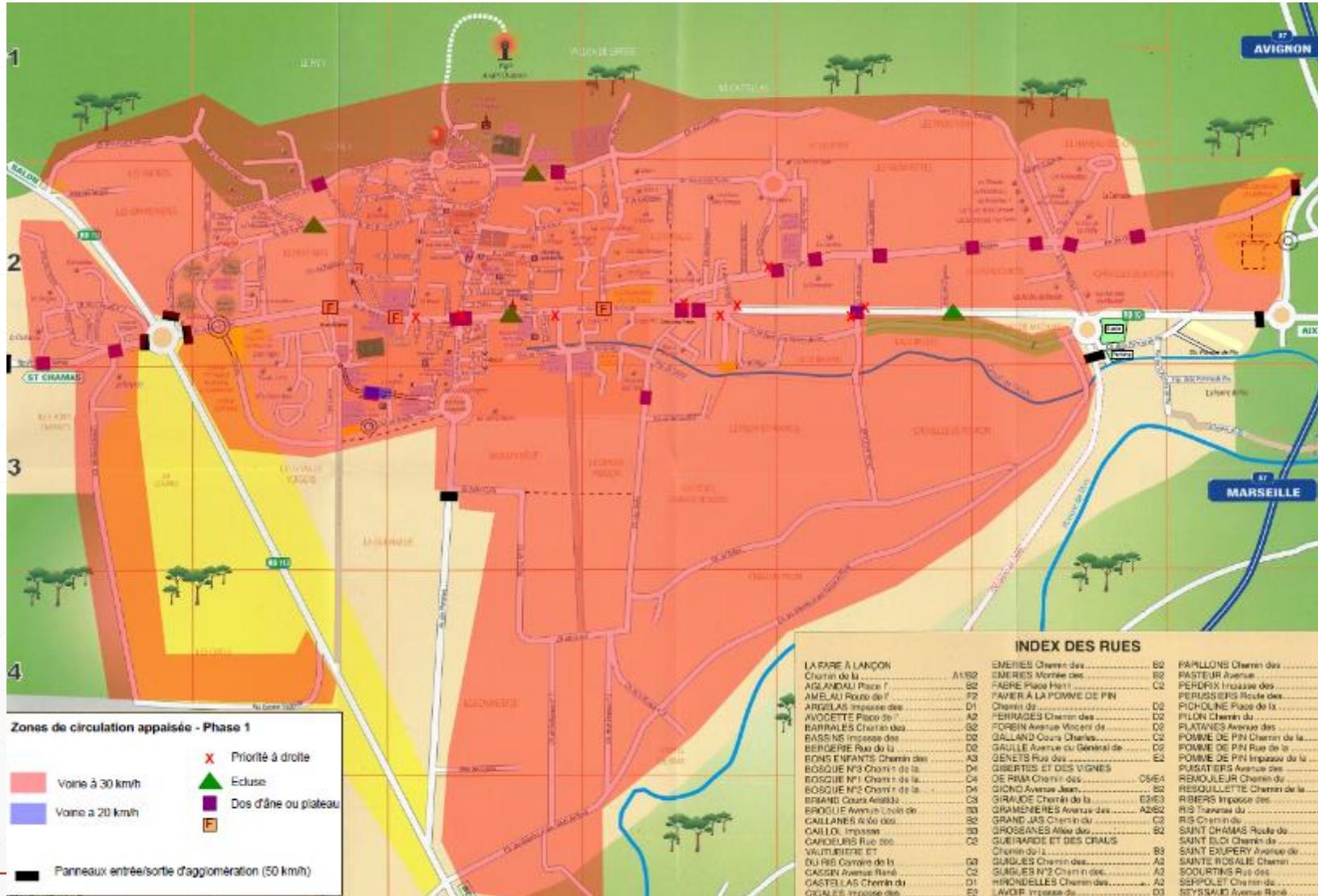
La zone 30

Réglementation (après décret 2008) :

- Vitesse maximale autorisée est de 30 km/h
- Règles de priorité identiques à celles des axes à 50 km/h (y compris pour les piétons)
- L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable
- La règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (double sens cyclables généralisés)
- Les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent (si absence de passage piéton à moins de 50 m) tout en restant vigilants



Etendue de la Zone 30 à La Fare les Oliviers juin 2024



Réunion publique Plan de circulation - 3 février 2025

La zone de rencontre

Réglementation :

- C'est une zone ouverte à tous les modes de transport (sauf disposition locale),
- Les piétons y bénéficient de la priorité sur tous les véhicules à l'exception des modes de transport guidés (tramway, ...),
- Les piétons peuvent circuler sur toute la largeur de la voirie, sans y stationner,
- La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h,
- L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable,
- La règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (double sens cyclables généralisés),
- Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet, il faut donc l'organiser.



La zone de rencontre

Exemple d'aménagements à faible coût



La zone de rencontre

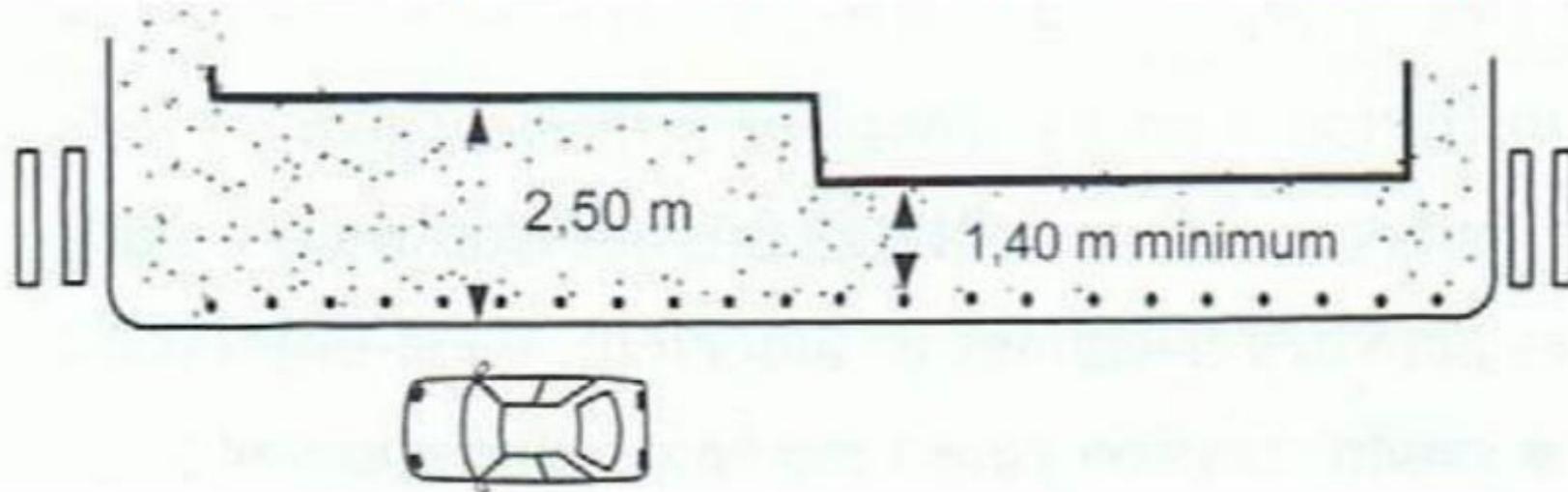
Exemple d'aménagements à faible coût



Les trottoirs

La largeur des trottoirs

Minimum : 1,40 m – Recommandé : au moins 2,50 m



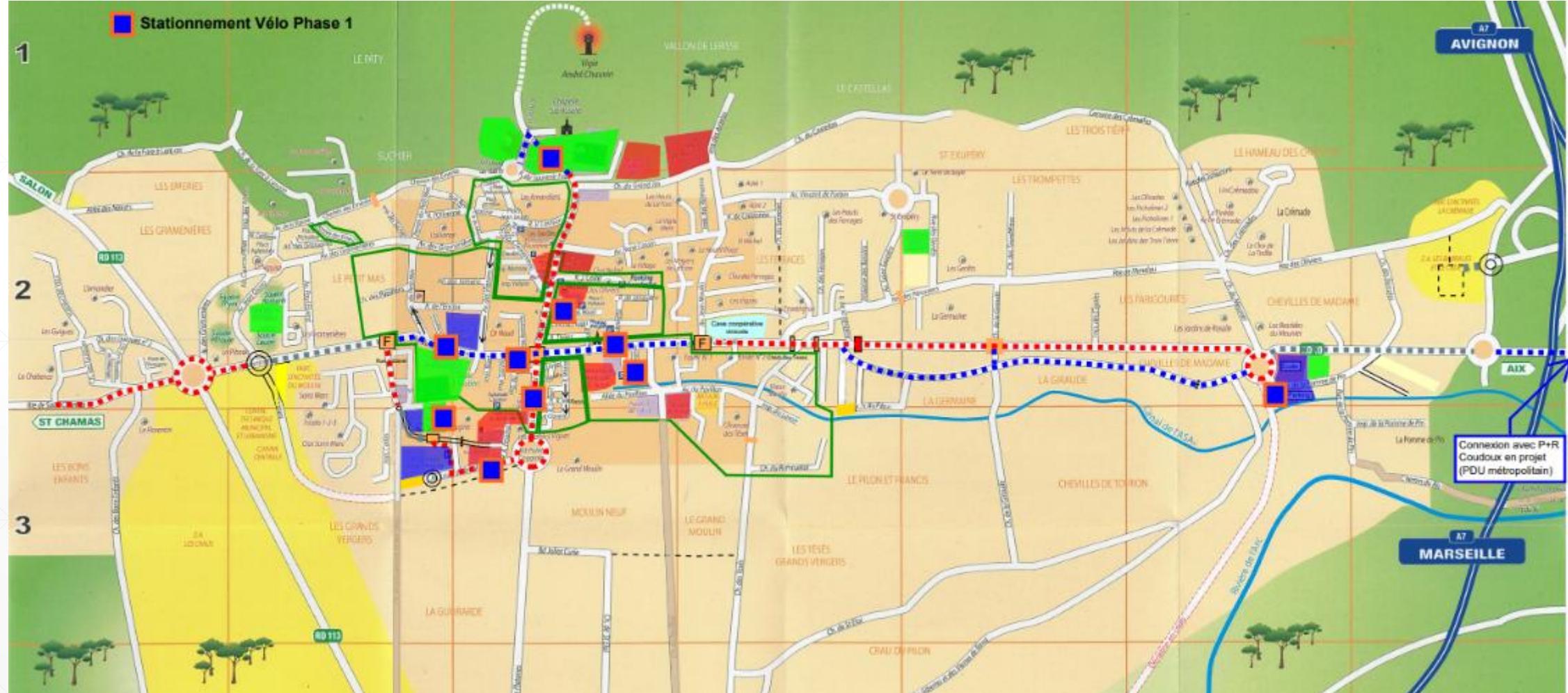
La Voie Verte

Réglementation :

- Route exclusive pour la circulation des piétons, des cyclistes et des cavaliers, sur laquelle
- Ils ne rencontreront pas de véhicules motorisés, sauf si le Maire autorise par dérogation certains véhicules pour accéder aux terrains riverains
- Maximum 30 km/h



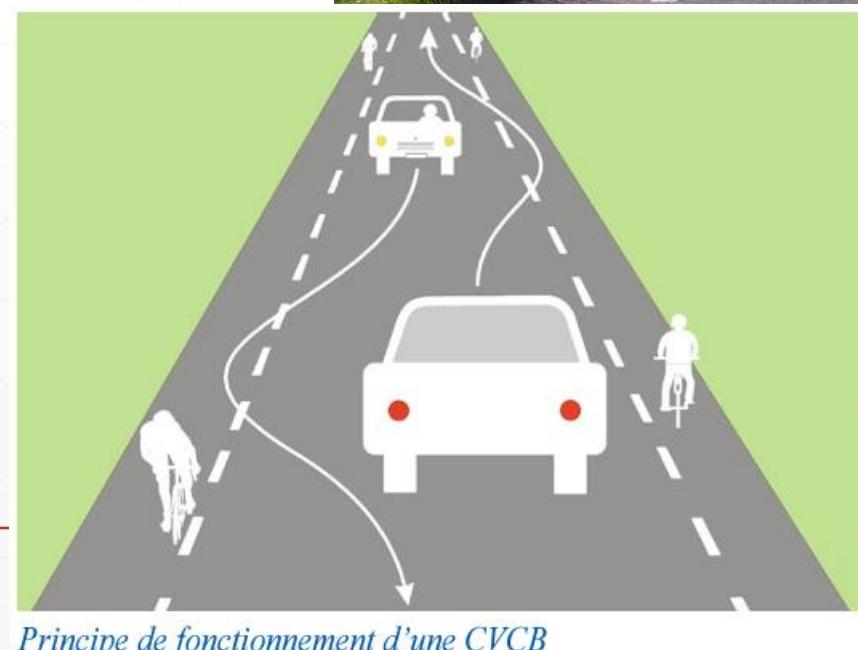
Des bandes cyclables en projet et des aménagements piéton à 5 ans



La Chaucidou : Chaussée à voie centrale banalisée

Fonctionnement :

- Une voie centrale avec des accotements aménagés en bande multifonctionnelle
- Double sens : les véhicules empruntent les accotements pour se croiser
- Priorité aux modes doux (piétons et vélo)



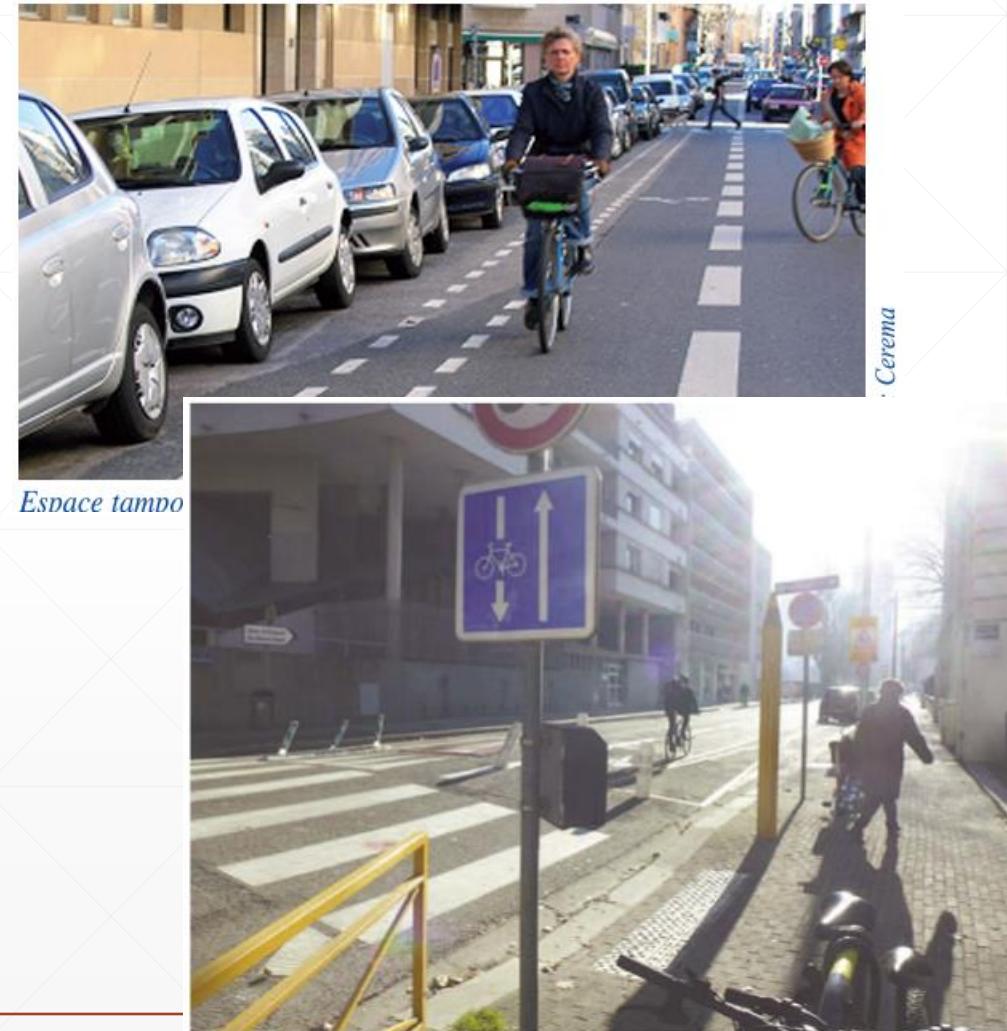
Principe de fonctionnement d'une CVCB

Source : Cerema

Les aménagements cyclables

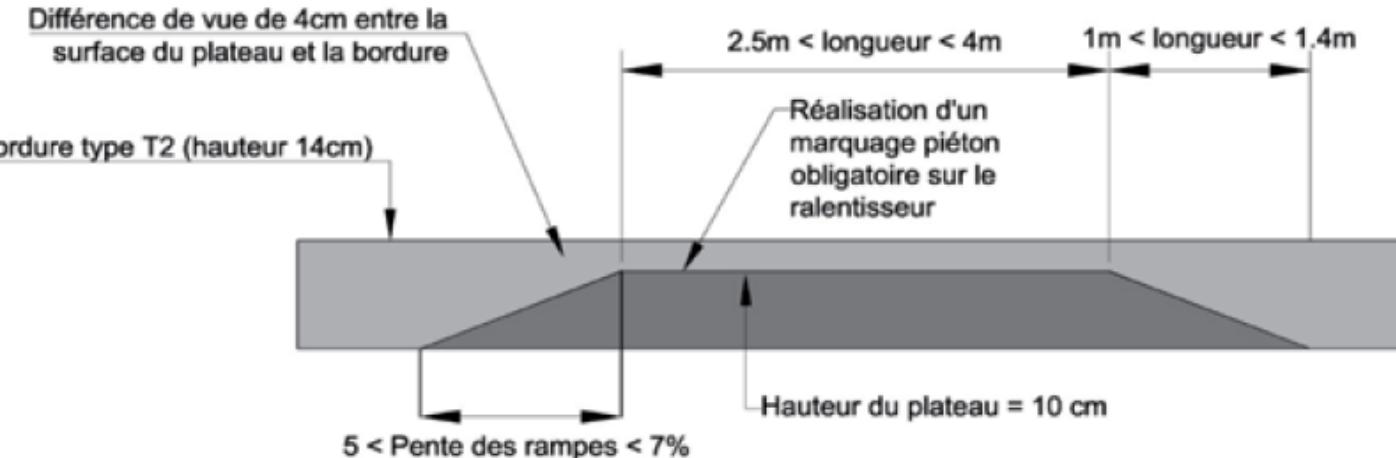
Réglementation :

- **Les bandes cyclables :** suggérée, marquée ou avec séparateur franchissable
- **Les pistes cyclables :** séparées de la chaussée
- Les doubles sens cyclables
- Le céder le passage aux feux

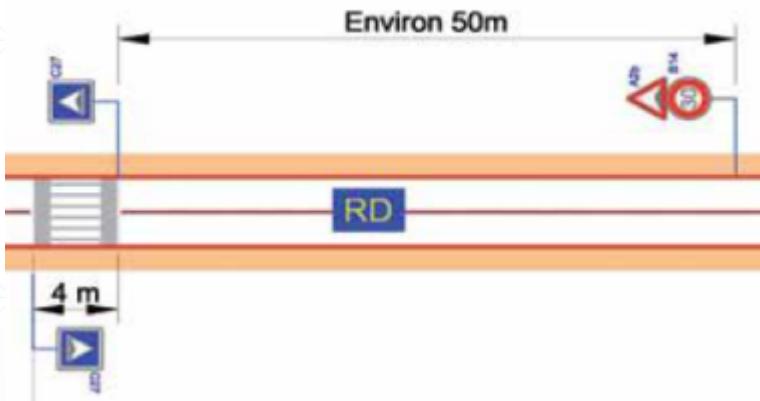


Quelles solutions existent pour faire réduire la vitesse et sécuriser les usagers en agglomération ?

Les ralentisseurs trapézoïdaux et dos d'âne



ralentisseur trapézoïdal sur chaussée



Avantages

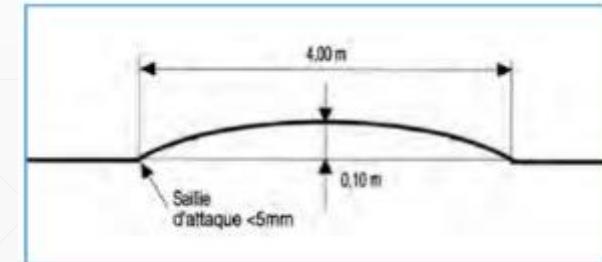
- Modération de la vitesse de l'ensemble des véhicules (poids lourds et deux-roues compris) ;
- Entretien faible.

Inconvénients

- Nécessite des travaux d'assainissement des eaux pluviales ;
- Possibles nuisances sonores ;
- Impossible à mettre en œuvre en présence d'une ligne régulière de transport.

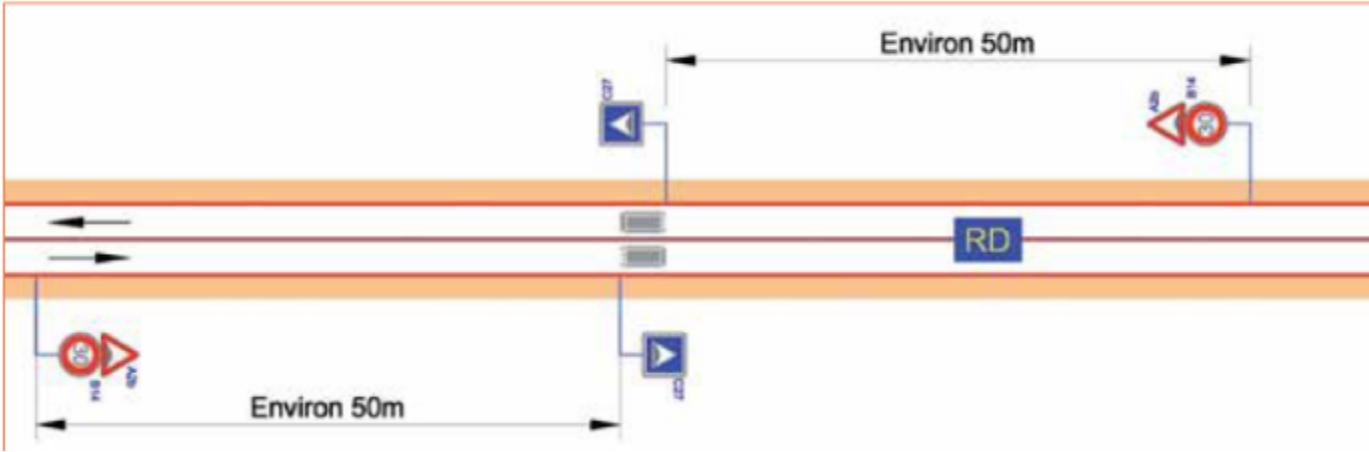
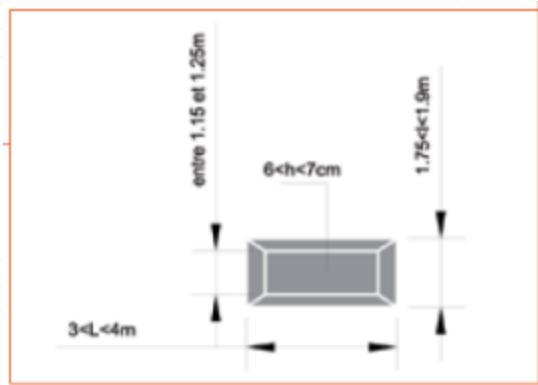
Coût estimé

Entre 6 000 € HT et 12 000 € HT



Les coussins berlinois ou lyonnais

Exemple d'implantation de coussins berlinois sur chaussée



Avantages

- Modération de la vitesse des véhicules légers sans contraindre les poids lourds et les transports en commun ;
- Pas de perturbation des circulations des cycles ;
- Facilité de mise en oeuvre, faible coût ;
- Ne perturbe pas l'écoulement des eaux pluviales.

Inconvénients

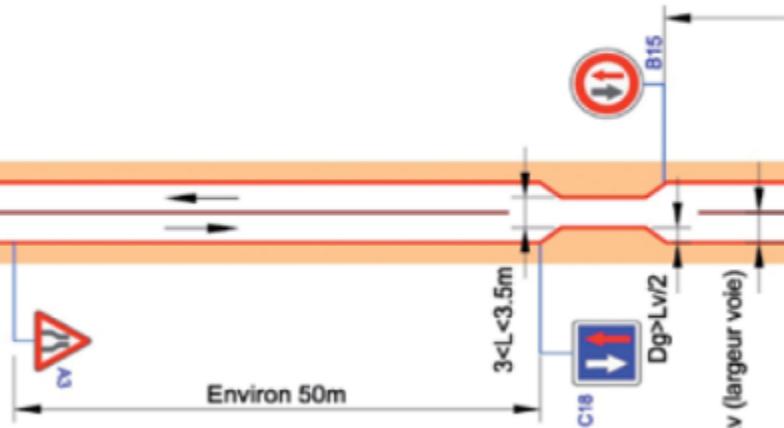
- Pas de modération de vitesse pour les deux-roues motorisés ;
- Générateur de bruit ;
- Entretien ou changement régulier ;
- Aménagement peu qualitatif.

Coût

Entre 5 000 € HT et 10 000 € HT

Les écluses

Schéma d'une écluse simple avec rétrécissement axial et côtes minimales à respecter



Avantages

- Pas d'emprises disponibles nécessaires ;
- Incite l'usager à ralentir.



Inconvénients

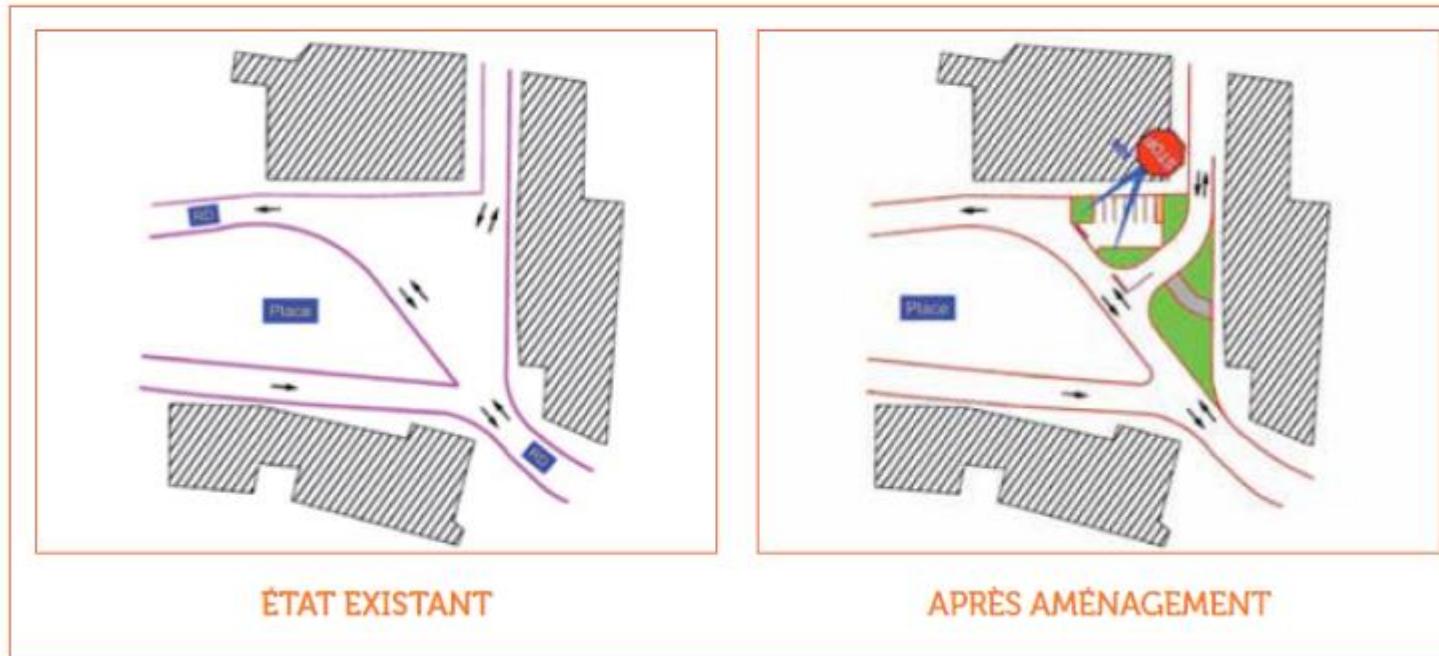
- Limité aux voies supportant un trafic modéré (< 2 000 véhicules/jour) ;
- Efficacité limitée en dehors des heures d'affluence ;
- À implanter de préférence dans des zones fortement urbanisées ;
- Nécessite une bonne visibilité sur l'aménagement pour éviter tout effet de surprise.

Coût

Variable suivant les aménagements proposés

Le réaménagement des carrefours

Exemple de réaménagement d'un carrefour



Avantages

- Meilleure lisibilité ;
- Canalisation des flux ;
- Meilleure visibilité ;
- Création d'un évènement « cassant » la monotonie de la zone de transition.

Inconvénients

- Nécessité d'avoir les emprises disponibles ;
- Coût ;
- Nécessite la reprise (ou la création) de l'assainissement.

Coût

Fonction des travaux à envisager

Des questions ou remarques ?

Echange en groupes :

**Quelles sont les problématiques de sécurité
pour les piétons, vélos et automobilistes que vous rencontrez ?
et quelles solutions proposez vous ?**

Consignes par table :

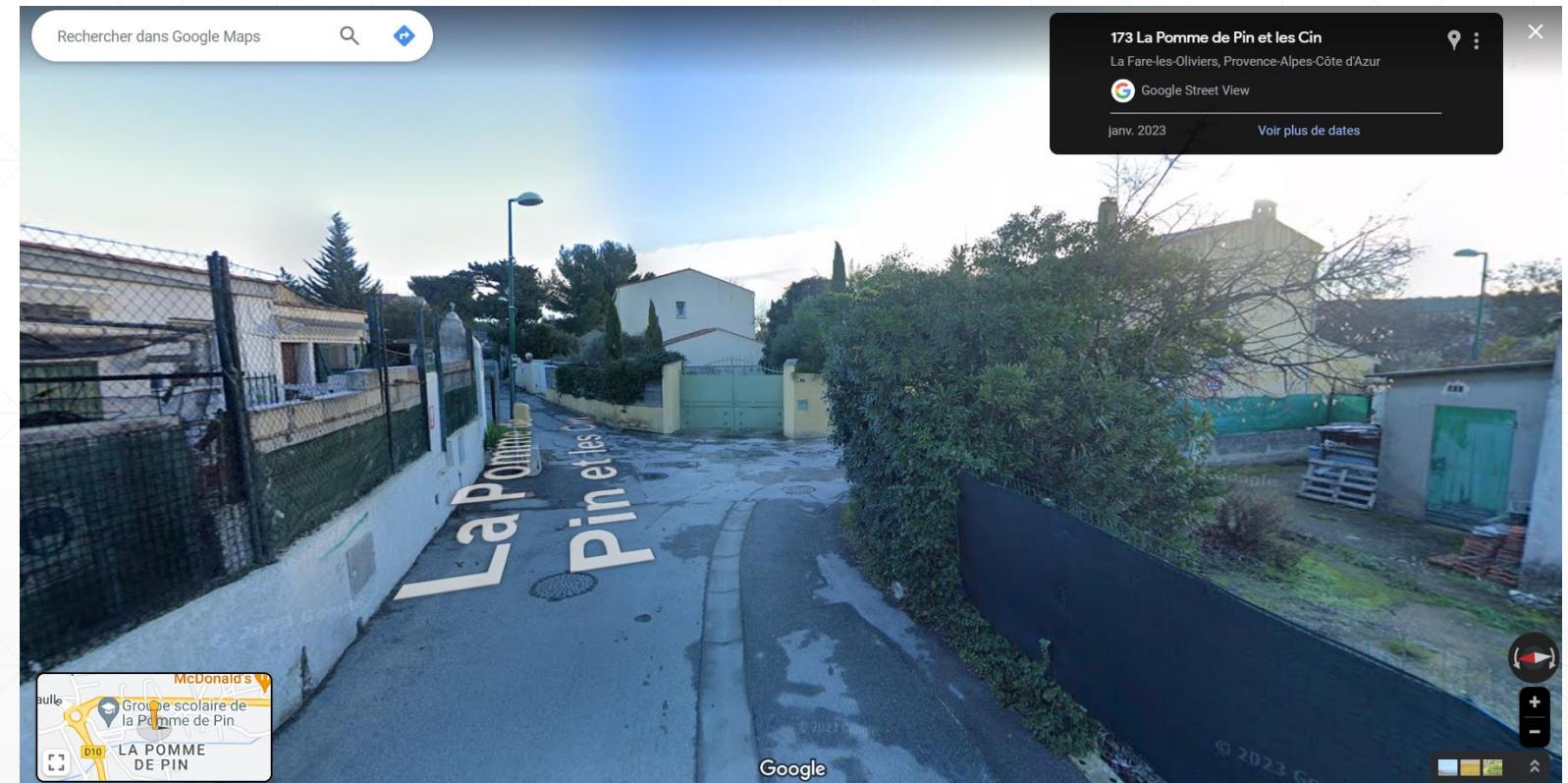
- Regroupez vous par secteur (cf. liste ci-après)
- Désignez un rapporteur
- Notez vos remarques sur le document et les cartes
- Une synthèse orale sera faite en plénière

Synthèse

Propositions d'actions pour le quartier de la Pomme de Pin ayant obtenu un financement du Département

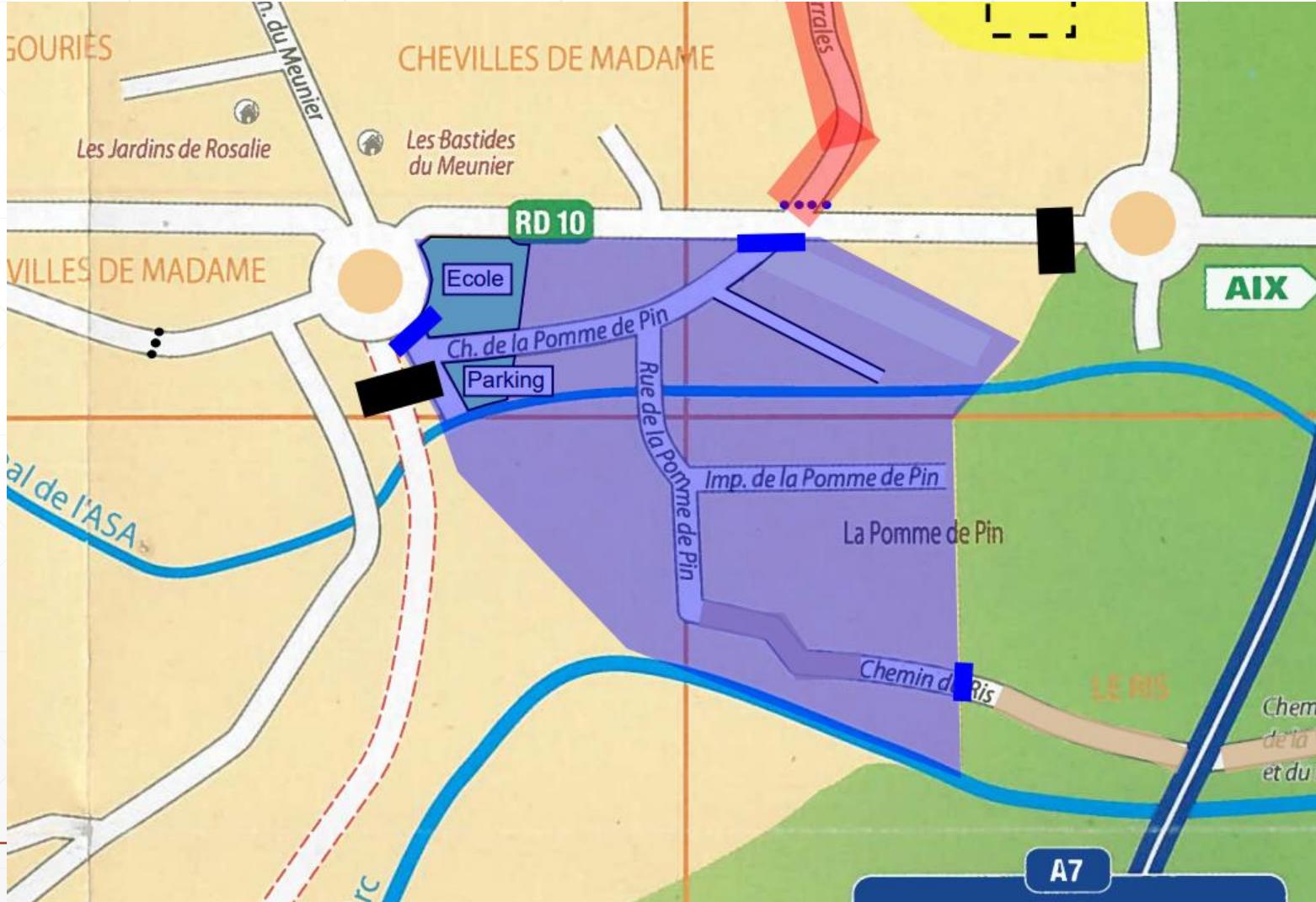
Un profil adapté à la zone de rencontre : Le quartier de la Pomme de Pin

- Des rues étroites
- Pas de trottoirs
- Une faible circulation
- Un groupe scolaire dans le périmètre



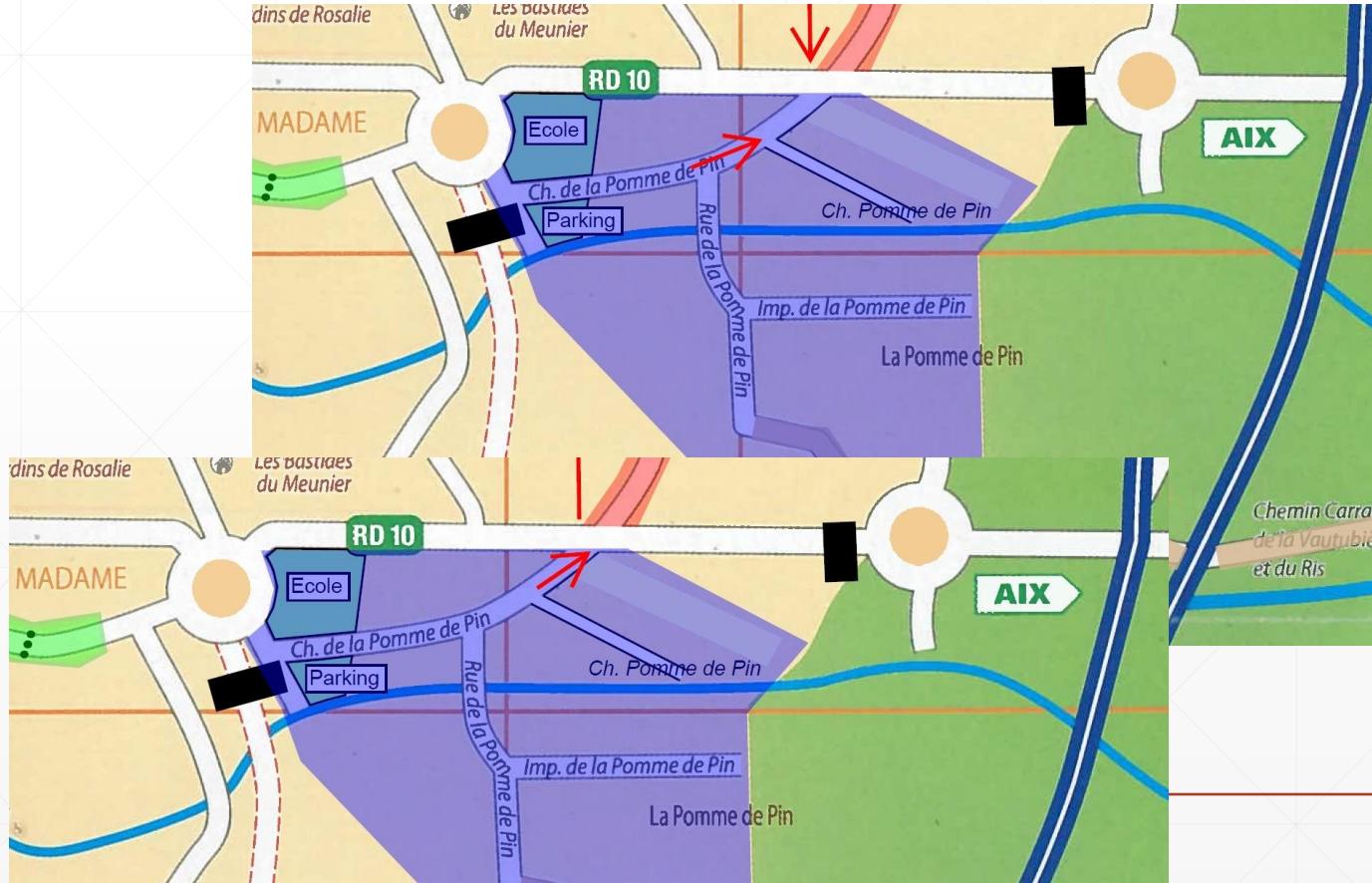
Pomme de Pin

Proposition de Zone de Rencontre

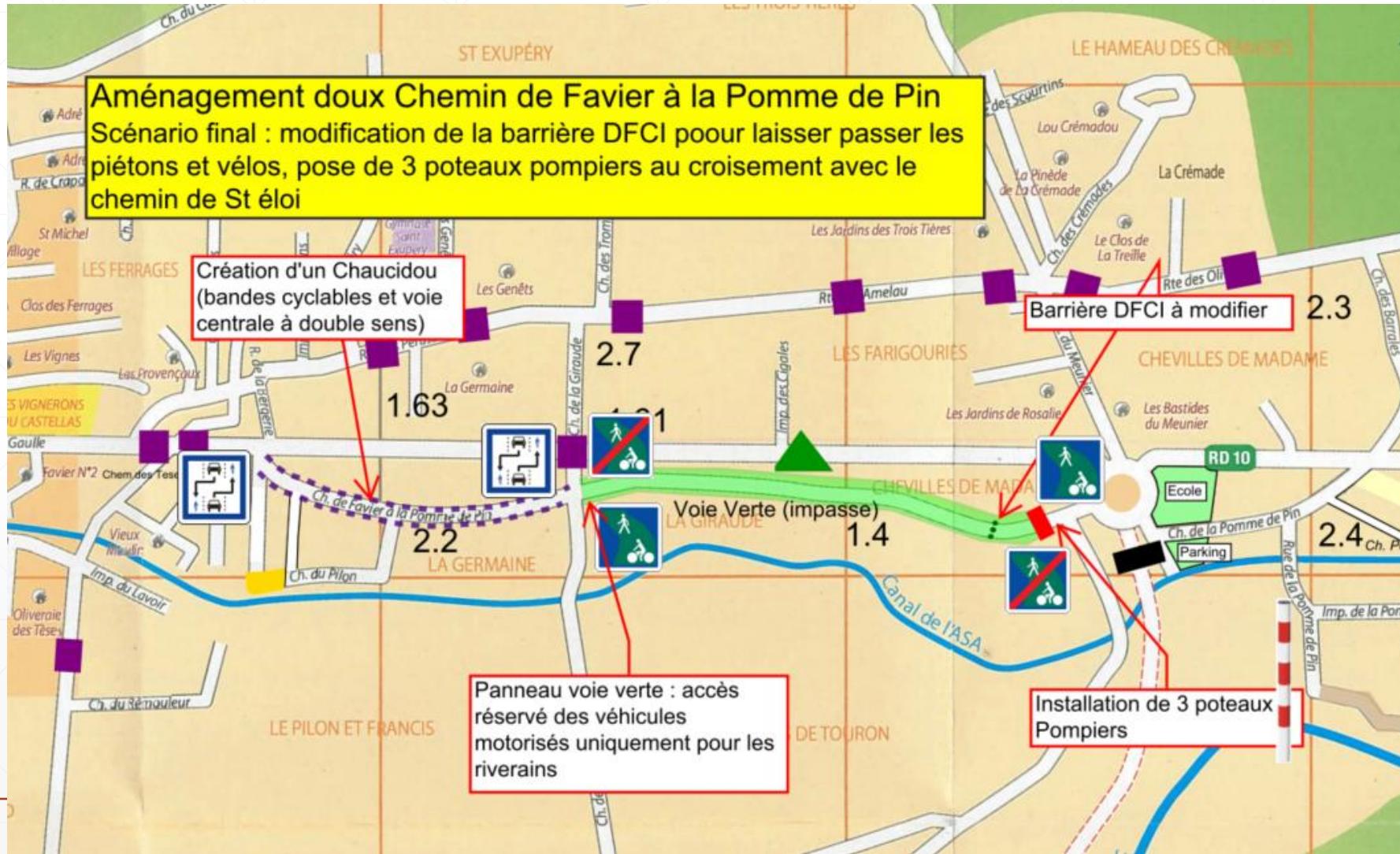


Un sens unique partiel sur le chemin de la Pomme de Pin ?

- Chemin de la Pomme de Pin : Un sens unique partiel ou une séparation de voie sur la RD10



Passage du chemin de Favier à la Pomme de pin en Voie verte et Chaucidou



Des questions ou remarques ?

Les RDV 2025 de la Commission Consultative Sécurité Routière et Mobilité

Dernière date à venir :

- 12 juin 2025 : Lancement
- 26 juin : Les Guigues – RD 113
- 11 septembre : De Gaulle, Favier, Giraude
- 16 septembre : Accès Paul Doumer
- 7 octobre – 18h – Salle Deydier Avon : Route des Oliviers
- 14 octobre – 18h – Salle Deydier Avon : Secteur Nord
- 4 novembre – 18h – Salle Deydier Avon : Plaine agricole
- *25 novembre – 18h30 – GS Olivier Guirou : Pomme de Pin*
- 1er décembre – 18h – Foyer Désiré Graziano : Centre Ville

Merci pour votre contribution